

Nathalie Conan-Mathieu  
Inauguration de la crèche Tôt ou tard  
Saint Evarzec  
29 septembre 2007

Monsieur le Préfet,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Mesdames messieurs,

Cela devient une belle habitude de nous retrouver sur le territoire du Pays Fouesnantais, pour inaugurer une nouvelle structure d'accueil.

Cela nous donne l'occasion, encore une fois, de mettre l'accent sur l'importance pour les Finistériens de connaître les possibilités d'accueil de leurs enfants et de leur donner le choix de mode de garde.

L'arrivée d'un enfant au sein d'un foyer est un évènement important pour les familles. Il est générateur de bouleversement en terme de rythme de vie et d'organisation.

Aussi, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle est un enjeu politique. Il l'est à l'échelle de l'Europe mais aussi au niveau local tant il est nécessaire que les familles trouvent un équilibre entre responsabilités parentales et vie professionnelle. Ce que Françoise Fromageau appelle, et je trouve que c'est une bien jolie formule, le bien être social.

En France, notre culture, notre tradition permet un accompagnement public, je dirai même la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance. Mais sachez que, dans d'autres pays d'Europe, certains

prétendent que la petite enfance est une affaire privée et rien de plus. A contrario, je pense que la société doit pouvoir s'en préoccuper. Les services à la petite enfance constituent un besoin de base pour les familles du 21<sup>ème</sup> siècle.

Des services à la petite enfance de qualité, abordables et accessibles sont un investissement éminemment positif tant sur le court terme que le long terme : cela permet de donner aux enfants un bon départ tout en leur apportant des valeurs sociales essentielles pour le restant de leur vie.

L'existence de crèches, de haltes garderies permet d'intégrer les parents et les enfants dans la collectivité et de renforcer l'appartenance sociale. Le contact avec le personnel, avec les autres parents constitue alors un soutien précieux.

Depuis 2001, le Conseil général du Finistère mise sur l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des parents. A l'échelle d'un département, il n'est jamais simple d'imaginer des réponses adaptées aux cas particuliers. Aussi avons-nous tenté de développer les capacités d'accueil collectif, et d'accueil chez les assistantes maternelles, en veillant à une couverture équilibrée du Finistère.

Le bilan de ces dernières années est positif. Dans le département, le nombre de places d'accueil en collectif fin 2006 était de 2 570 et de 14 529 places potentielles chez les 5 663 assistants et assistantes maternels du Finistère.

Notre soutien financier a permis de développer le niveau de qualification des professionnels et d'atteindre des taux

d'encadrement conformes aux textes de loi plutôt exigeants, à juste titre, en la matière.

Sur ces dernières années, on constate une très forte augmentation des recrutements des personnels diplômés. Ce qui nous semble une évidence aujourd'hui, ne l'était pas il y a peu!

La généralisation de projets pédagogiques et de projets d'établissement dans les crèches et structures d'accueil est aujourd'hui une réalité. Dans l'intérêt des enfants, on ne peut que s'en féliciter.

Cependant, malgré les efforts accomplis, le Conseil général a décidé de remettre à plat ses politiques en faveur de la petite enfance, notamment pour mieux prendre en compte l'effort des communes en ce domaine. Une grande partie des programmes d'aide que le Conseil général met en place, sous l'impulsion du Président Maille et à travers l'agenda 21, que ce soit pour la petite enfance ou dans d'autres domaines, seront de plus en plus pensés à l'échelle des territoires des communautés de commune.

Nous ne pouvons pas prendre en compte les demandes particulières des uns et des autres sans regarder par ailleurs ce que fait le voisin, et quels sont ses besoins. C'est un peu le même principe que celui qui nous amène à inaugurer aujourd'hui cette crèche inter-entreprise : nous devons penser des solutions mutualisées pour être efficace à long terme.

A l'exemple des partenaires réunis sur ce projet nous sommes déterminés à favoriser les coopérations intercommunales. Ainsi, sur

le territoire de la communauté de commune du Pays Fouesnantais, partenaire privilégié, le Conseil général a investi plus de 190 000 euros pour les structures dédiées à l'enfance.

Le bien-être de l'enfant ne se réduit évidemment pas aux structures pour la petite enfance ou aux crèches. Nous devons ensemble veiller à établir une cohérence avec les équipements scolaires.

L'enjeu est bien d'avoir une approche globale, et pour autant exigeante, de l'offre d'accueil de la petite enfance et de l'enfance sur un territoire. Ainsi les propositions développées localement doivent s'inscrire dans une vision d'ensemble pour une continuité d'offre d'accueil sur la tranche d'âge 0-6ans.

Au-delà, nous devons agir également dans le domaine de la parentalité. Lorsque des enfants sont en danger, souvent c'est que la famille est en danger.

Aussi, nos aides et programmes se concentrent particulièrement sur nos publics cibles, comme :

- Les femmes seules, ou celles qui, après une rupture sociale, entreprennent des parcours d'insertion,
- Les familles à minima sociaux et bas revenus,
- Les familles en recherche d'emploi ou d'accès à la formation,
- les familles où l'enfant est porteur d'un handicap.

Dans toutes ces situations, les réponses peuvent être classiques, mais elles doivent être autant que possibles innovantes.

Ainsi, parfois, les élus locaux, les partenaires sociaux ou les acteurs économiques impliqués doivent penser et agir au-delà des cadres conventionnels. La prise en compte des horaires atypiques, organisés à domicile ou en établissements, le développement des halte-garderies pour l'accueil occasionnel, pour l'accueil à temps très partiel, ou dans l'urgence, les jardins d'enfants pour l'accueil des petits âgés de 2 ans, ce sont là des solutions innovantes que nous devons mettre en œuvre pour les familles. C'est pourquoi je suis très heureuse d'inaugurer avec vous une crèche qui a su adapter son fonctionnement :

La capacité d'accueil y est modulée selon les tranches horaires. « Tôt ou tard » répond ainsi aux attentes des parents qui travaillent, tout en gardant comme priorité le bien-être du bébé.

Le Conseil général s'est donc ici clairement engagé en finançant l'opération à hauteur de 33 000€ et en participant au fonctionnement, pour l'année 2007, par une subvention de 53 000€ qui est d'ailleurs la somme la plus importante allouée à un tel établissement dans le département.

Quand l'activité professionnelle demande toujours plus de réactivité et de disponibilité, quand le quotidien est de plus en plus chronophage et exigerait presque un don d'ubiquité pour être vécu sereinement, quand certaines femmes choisissent par défaut d'arrêter de travailler pour garder leur enfant, et j'en passe,

nous, responsables politiques, responsables économiques, avons certains devoirs.

Le devoir des élus du Conseil général était de soutenir très concrètement ce projet. Nous l'avons fait, et je dois vous avouer, très sincèrement, que j'en suis heureuse.

Je vous remercie.